



SEANCE DU BUREAU

Le 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 07 octobre**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 avril 2026 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Intervention de l'animateur jeunesse de la Communauté de communes au collège de Chabanais sur le temps de la pause méridienne
2. Suppression d'une régie de recettes pour la plage de la Guerlie
3. Délibération portant création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
4. Remboursement de frais d'acquisition de matériels professionnels à la SISA Haute-Charente pour l'installation d'un interne en médecine
5. Education artistique et culturelle : règlement d'intervention « Fonds d'aide aux familles »
6. Individualisation des aides à l'inscription à une activité artistique
7. Education artistique et culturelle : Règlement d'attribution du soutien aux actions favorisant l'EAC dans les collèges
8. Individualisation des aides au classement des hébergements touristiques
9. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides
10. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Contrôle du quorum

Présents : Nathalie LANDREVIE, Eric PINAUD, Jean-Noël DUPRE, Philippe BOUYAT, Benoit SAVY, Sandrine PRECIGOUT, Fabrice AUDOIN, Fabrice PRECIGOUT, Benoit GAGNADOUR

Excusés : Manuel DESVERGNE

1. Intervention de l'animateur jeunesse de la Communauté de communes au collège de Chabanais sur le temps de la pause méridienne

Del2026_

Vu la Convention Territoriale Globale de Charente Limousine,

Vu le PEdT de Charente Limousine,

Il est proposé que l'animateur jeunesse de la CDC intervienne une fois par semaine au collège de Chabanais sur le temps de la pause méridienne.

Objectifs :

- Créer et animer un lieu de rencontre et d'échanges pour et avec les jeunes du collège de Chabanais
- Promouvoir et communiquer au sein du collège sur les actions jeunesse de la communauté de communes.
- Mettre en place des activités sportives et des animations.

L'intervention se déroulera sur l'année scolaire 2026-2027.

La convention de partenariat est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

VALIDER l'intervention de l'animateur jeunesse de la CDC au collège de Chabanais,

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

2. Suppression d'une régie de recettes pour la plage de la Guerlie

Del2026_

VU le CGCT, notamment son article L.2122-22,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006, concernant les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2021_098 du 26 mai 2021,

Une régie de recettes avait été créée en 2021 pour gérer l'encaissement des produits générés par le droit d'accès aux structures gonflables plage de la Guerlie à Pressignac. La Communauté de communes ayant cessé cette activité, il convient de supprimer la régie de recettes précédemment évoquée à compter du 1^{er} novembre 2026.

Il sera mis fin aux fonctions du régisseur par arrêté du Président.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

DECIDER de mettre fin à la régie d'avances,

DECIDER de mettre fin aux fonctions de régisseurs titulaire et suppléant des agents de la Communauté de communes désignés à cet effet.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

3. Délibération portant création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Del2026_

L'article L. 332-23 1^{er} du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

En raison d'une augmentation attendue de la charge de travail au sein du service technique de la Communauté de communes et qui ne peut être absorbée par les seuls agents permanents de la collectivité, il vous est proposé la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2027. Il vous est proposé d'autoriser la communauté de communes à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois maximale sur une période de 18 mois.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

CREER un emploi non permanent emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2027.complet suite à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

DIRE que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial au premier échelon IB 367 IM 366.

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

4. Remboursement de frais d'acquisition de matériels professionnels à la SISA Haute-Charente pour l'installation d'un interne en médecine

Del2026_

La SISA Haute Charente porte le projet matériel d'installation des médecins et internes des maisons de santé de Terres de Haute-Charente et Chabonais et des pôles appui de Massignac et Saint-Laurent de Ceris. Pour rappel, une SISA vise à la mise en commune de moyens nécessaires à l'activité et l'exercice d'activités réalisées par ses membres.

Dans ce cadre, la SISA Haute Charente a procédé à l'acquisition de matériels nécessaires à l'activité d'un interne en médecine qui sera installé à la maison de santé de Chabonais.

Il vous est proposé que la communauté de communes de Charente Limousine rembourse à la SISA Haute-Charente la totalité des frais engagés pour un total de 1950,90 euros.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

VALIDER le remboursement à la SISA Haute Charente des frais engagés pour l'acquisition de matériels propres à l'installation d'un interne à Chabonais, soit 1950,90 euros ;

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

5. Education artistique et culturelle : règlement d'intervention « Fonds d'aide aux familles »

Del2026_

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025_191 du conseil communautaire du 10 décembre 2025,

Vu la délibération Del2026_163 du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2026

La Communauté de communes de Charente Limousine s'engage dans un programme de développement d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Destiné aux jeunes du territoire, ce programme a pour ambition de les encourager à participer à la vie artistique et culturelle par l'acquisition de connaissances, par l'accès à une pratique artistique ou culturelle, encore par la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture.

Un volet de ce plan d'actions, consiste en la mise en place d'un fonds d'aide aux familles du territoire pour l'inscription de leurs enfants dans des structures d'enseignement artistique (Ecole de musique, de danse, de théâtre, d'art plastique etc.).

Un règlement a été établi pour définir les règles d'intervention de l'EPCI dans le cadre de ce dispositif.

La présente délibération met à jour ce règlement en précisant le plafond des aides allouées dans le cadre du fonds d'aide aux familles.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

APPROUVER le règlement d'intervention « fonds d'aide aux familles »,

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

6. Individualisation des aides à l'inscription à une activité artistique

Del2026_

Vu la délibération Del2026_163 du 1^{er} juillet 2026 concernant la mise en place d'un Fonds d'aide aux familles pour l'inscription des enfants à une activité artistique.

Rappel du contexte :

La Communauté de communes de Charente Limousine s'engage dans un programme de développement d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Destiné aux jeunes du territoire, ce programme a pour ambition de les encourager à participer à la vie artistique et culturelle par l'acquisition de connaissances, par l'accès à une pratique artistique ou culturelle ou encore par la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture.

Un volet de ce plan d'action, consiste en la mise en place d'un fonds d'aide aux familles du territoire pour l'inscription de leurs enfants dans des structures d'enseignement artistique (Ecole de musique, de danse, de théâtre, d'art plastique etc.).

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande d'aide des personnes suivantes :

Bénéficiaire	Commune de résidence	Nombre d'enfants bénéficiaires	Montant forfaitaire accordé
XXXX	Le Bouchage	1	50,00
XXXX	Les Pins	1	50,00
XXXX	Saint-Maurice-des-Lions	1 + location	80,00
XXXX	Nieuil	1	50,00
XXXX	Chasseneuil sur Bonnieure	1	50,00

XXXX	Chasseneuil sur Bonnieure	2	100,00
XXXX	Terres-de-Haute-Charente	2	100,00
XXXX	Montemboeuf	1	50,00
XXXX	Terres-de-Haute-Charente	1	50,00
XXXX	Les Pins	2	100,00
XXXX	Exideuil sur Vienne	1	50,00
XXXX	Abzac	Location	30,00
XXXX	Confolens	1	25,00
XXXX	Terres-de-Haute-Charente	1	50,00
XXXX	Brillac	1	25,00
XXXX	Chasseneuil sur Bonnieure	1	50,00
XXXX	Chabrac	1	50,00
XXXX	Terres-de-Haute-Charente	1	50,00
XXXX	Chabonais	1	50,00
XXXX	Vitrac-saint-vincent	2	100,00
XXXX	Pleuville	2	50,00

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

APPROUVER l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes à l'inscription des enfants à une activité artistique.

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

7. Education artistique et culturelle : Règlement d'attribution du soutien aux actions favorisant l'EAC dans les collèges

Del2026_

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025_191 du conseil communautaire du 10 décembre 2025,

La Communauté de communes de Charente Limousine s'engage dans un programme de développement d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Destiné aux jeunes du territoire, ce programme a pour ambition de les encourager à participer à la vie artistique et culturelle par l'acquisition de connaissances, par l'accès à une pratique artistique ou culturelle, encore par la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture.

Un volet de ce plan d'action, consiste à aider les collèges du territoire de compétence de la Communauté de communes de Charente Limousine, qui dans le cadre de leurs projets artistiques et culturels font appel à des intervenants extérieurs professionnels.

Le règlement a pour but de fixer les conditions d'aide financière proposée et d'en préciser les modalités d'attribution.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

APPROUVER le règlement d'intervention « fonds d'aide aux collègues »

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

8. Individualisation des aides au classement des hébergements touristiques

Del2026_

Vu la délibération 2025_067 du 9 avril 2025 concernant la mise en place d'une aide au classement des hébergements touristiques.

Rappel du contexte :

La communauté de communes de Charente Limousine a mis en place un dispositif d'aide au classement des hébergements touristiques dans le but de qualifier l'offre touristique du territoire.

La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine est limitée à 50 % du coût du classement plafonné à 100 € par hébergement classé.

Il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes d'aide au classement suivantes :

Bénéficiaire	Établissement	Commune de résidence	Aide allouée
XXXX	Meublé de tourisme ***	Saint-Claud	97,50€

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

APPROUVER l'individualisation des demandes présentées ci-avant au titre des demandes d'aide au classement des hébergements touristiques ;

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

9. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides

Del2026_

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Vu la délibération Del2026_161 en date du 01/07/2026 relative au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 4 dossiers suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXX	XXXX	BEAULIEU SUR SONNETTE	Autonomie	18 132,69 €	800,00 €
XXXX	XXXX	GRAND MADIEU	Rénovation énergétique	71 726,35 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	Autonomie	11 648,34 €	800,00 €
XXXX	XXXX	TURGON	Autonomie	7 347,65 €	800,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

ACCEPTER d'engager la somme de 4 400 € comme décrit ci-dessus ;

AUTORISER le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

10. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2026_

Vu les délibérations Del2024_042, Del 2024_195 et Del2026_161 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat,

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXX	XXXX	BRIGUEUIL	Rénovation énergétique	37 582,53 €	1 500,00 €
XXXX	XXXX	CHAMPAGNE MOUTON	Autonomie	5 998,18 €	800,00 €

XXXX	XXXX	SUAUX	Rénovation énergétique	62 324,00 €	2 000,00 €
------	------	-------	---------------------------	-------------	------------

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

ACCEPTER de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un montant total de 4 300 € ;

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--